

LE PLAN PARISIEN DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES ADDICTIONS 2011 - 2014



Juin 2011

Éditorial de M. Daniel Canépa, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris



La prévention et la prise en charge des conduites addictives est une priorité de l'Etat.

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies, coordonné par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), lutte contre le trafic, met en place une prévention adaptée aux différents publics et organise la prise en charge des personnes toxicomanes. Il convient de décliner cette politique à l'échelon local.

J'ai demandé à la direction départementale de la cohésion sociale de Paris d'élaborer pour les 3 prochaines années un plan de lutte contre les drogues et les addictions en tenant compte de l'ensemble des problématiques et en associant l'ensemble des acteurs.

Les services de l'Etat, les partenaires

institutionnels, dont la préfecture de police, le parquet et la ville de Paris, et les associations du secteur de l'addictologie, ont réalisé un diagnostic partagé, portant sur les forces et les fragilités locales. Sur cette base, quatre thèmes ont été retenus : la prévention, la prise en charge sanitaire et sociale des usagers, l'attention portée à des publics prioritaires (femmes, migrants, personnes en situation de grande précarité...) et la sécurité.

Dès cette année, l'Etat va mettre en œuvre 12 priorités couvrant l'ensemble des champs de la lutte contre les drogues et les conduites addictives (prévention en milieu scolaire, accompagnement des personnes,...) :

Un programme de prévention en milieu scolaire – des interventions au Parc des Princes – un programme d'action à destination des jeunes – un programme de prévention en milieu festif – l'élaboration d'un guide san-

té/justice – un programme d'accompagnement et d'hébergement des publics prioritaires – un programme d'amélioration de l'accès aux outils de réduction des risques – un dispositif de suivi et d'observation des phénomènes liés aux drogues – des actions relatives à la sécurité routière – des actions de prévention en milieu professionnel.

Pour cela il va mobiliser les crédits de la MILDT et associer les partenaires que sont la ville et le Département de Paris et l'Agence régionale de santé. L'implication des associations spécialisées en addictologie sera essentielle pour la mise en œuvre de ces actions.

Je souhaite remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce plan et sera vigilant quant à sa mise en œuvre, afin d'améliorer la prévention des consommations et la prise en charge des personnes ayant une addiction.

Paris en quelques chiffres

Aujourd'hui, on estime à 2 233 818 le nombre d'habitants de la ville de Paris, qui présente ainsi l'une des plus fortes densités d'Europe. La population est plutôt jeune et les inégalités sociales y sont assez marquées. La situation géographique de la ville et la densité de son réseau de transport en font un carrefour de rencontres.

Une population plutôt jeune ¹

Au 1er janvier 2009, les moins de 20 ans représentent 20 % de la population du département et Paris compte plus de 520 000 élèves et étudiants.

Une part importante de la population en situation de précarité ¹

Une part importante de la population en situation de précarité

- > 330 000 parisiens (15% des habitants) vivent dans un quartier politique de la ville
- > En 2006, Paris compte 70 000 familles monoparentales (106 000 enfants concernés). Dans le nord est parisien 53% de ces familles vivent sous le seuil de bas revenus (contre 39% des familles monoparentales parisiennes)
- > En 2010, Paris compte 110 000 demandeurs d'emploi et 74 000 allocataires du RSA

¹ source INSEE

Les parisiens et les drogues

Les jeunes parisiens ²

Les jeunes parisiens consomment quotidiennement plus de tabac que l'ensemble des jeunes au niveau national (35% contre 30%). L'usage régulier d'alcool des jeunes parisiens est également supérieur à celui des jeunes au niveau national (11% contre 9%). Les usages de drogues illicites (à l'exception de l'héroïne) sont supérieurs chez les parisiens par rapport au reste du territoire national :

- > Usage régulier de cannabis : 12% contre 7%
- > Usage régulier d'ecstasy : 5% contre 3%
- > Usage régulier de cocaïne : 8% contre 3%

La mortalité liée à l'usage des drogues

- > La mortalité due à l'alcool est beaucoup moins importante à Paris que dans le reste de l'ensemble du pays (9/100 000 hab. contre 19/100 000 habitants). De même pour le tabac (25/100 000 hab. contre 33/100 000 hab.)
- > Au mois de mars 2011, le nombre de décès par surdose était de 2, contre 1 seul en 2010.

Les interpellations ³

En 2010, les interpellations pour infractions à la législation sur les stupéfiants (usage simple, usage-revente, trafic) ont augmenté de 7% à Paris par rapport à 2009 (12 087 contre 12 911). 74 % concernent un usage simple de stupéfiants et 13 % concernent un trafic. Le premier produit concerné, sur l'ensemble des infractions, est le cannabis suivi par la cocaïne.

L'accidentologie liée à l'usage de drogue ³

Près de 50 % des usagers de deux-roues motorisés tués à Paris étaient sous l'effet de l'alcool ou de stupéfiants. En 2009, 7 963 accidents ont été recensés, faisant 44 tués et 9 151 blessés. Parmi les accidents mortels, 27,3 % étaient liés à l'alcool ; il en est de même pour près de 20 % des accidents avec blessés hospitalisés.

² source Escapad 2008, OFDT

³ source préfecture de police

Les fondements du plan parisien de lutte contre les drogues et les addictions

La prévention des consommations de drogues, la prise en charge des usagers et la lutte contre le trafic sont des priorités de l'Etat, tant au niveau national que local. Ces priorités sont énoncées dans différents textes législatifs ou réglementaires (loi de santé publique de 2004, plan gouvernemental (« MILDT ») 2008 – 2011...).

Au niveau régional

Il revient à l'Etat territorial de décliner ces priorités au niveau local. Aussi en 2009, il a élaboré un schéma régional médico-social d'addictologie quinquennal qui insiste, notamment, sur la nécessité d'articuler les dispositifs sanitaires et médico-sociaux et d'améliorer la prise en charge des femmes et des jeunes. En 2010, l'Etat a également doté la région d'un schéma

régional d'organisation sanitaire quinquennal, qui prévoit de renforcer les moyens des structures d'addictologie et aussi d'améliorer l'articulation entre les acteurs. En 2011, ce sont donc 96 millions d'euros qui ont été consacrés au financement des structures d'addictologie d'Ile-de-France, dont 29,3 millions d'euros à Paris (23 649 961 € pour les CSAPA et 5 653 501 € pour les CAA-RUD).

Au niveau national

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011, élaboré par la Mildt, a fixé quatre grands axes d'actions (un cinquième concernant l'action internationale) :

1. prévenir, communiquer, informer ;
2. faire appliquer la loi ;
3. soigner, insérer et réduire les risques ;
4. former, chercher, conserver ;

En 2010, le budget de la Mildt pour financer les actions destinées à la lutte contre la drogue et la toxicomanie s'élève à 29,8 millions d'euros au niveau national et 1,05 millions d'euros à Paris. Le montant cumulé dédié à la lutte contre les drogues dans le budget de l'Etat s'élève à près de 932 millions d'euro, auxquels il faut ajouter 267 millions consacrés à la prise en charge sanitaire des personnes, définie par la loi de financement de la sécurité sociale.

Les Priorités de l'Etat pour la période 2011-2014

La stratégie d'action parisienne doit tenir compte de tous les aspects de la lutte contre les drogues et les addictions et cibler les populations les plus exposées et les plus vulnérables. C'est cette volonté qui a guidé l'élaboration du plan parisien de lutte contre les drogues et les addictions et qui a abouti à la formulation des 40 objectifs qui constituent le plan.

Dès 2011, l'Etat veut marquer son engagement par la mise en œuvre de 12 objectifs prioritaires qui couvrent l'ensemble des champs de la lutte contre les drogues et les conduites addictives. Une enveloppe de 900 000 euros sera consacrée à leur financement :

1. La prévention en milieu scolaire (programme PREVADDICT)	17%
2. La Prévention à l'occasion d'événements sportifs (mise en œuvre, au Parc des princes, d'un programme de prévention de la consommation d'alcool et de cannabis à destination des spectateurs des matchs du Paris-Saint-Germain)	2%
3. La prévention à destination des jeunes, hors milieu scolaire	6%
4. La prévention à destination des personnes âgées à domicile (actions de prévention en faveur des personnes âgées vivant à domicile, sur la prise d'alcool)	2%
5. La prévention en milieu festif	9%
6. L'articulation entre les acteurs de la sécurité, de la justice et du champs médico-social (élaboration d'un guide santé-justice parisien)	--
7. La prévention et l'accompagnement des publics prioritaires	36%
8. La réduction des risques (Amélioration de l'accès aux outils de réduction des risques en renforçant la couverture territoriale en automates)	1%
9. L'hébergement et l'accompagnement favorisant l'accès aux soins et à l'insertion (Hébergement et accompagnement vers le soin des publics toxicomanes les plus marginalisés en leur proposant des solutions d'accueil, un hébergement adapté et un suivi par une équipe pluridisciplinaire)	9%
10. Observation (création d'un observatoire départemental des drogues et des conduites addictives permettant aux pouvoirs publics de disposer de données actualisées et de suivre la mise en œuvre du plan départemental)	5%
11. La sécurité routière (actions de prévention à destination des conducteurs et futurs conducteurs)	3%
12. La prévention en milieu professionnel	5%
AUTRES	5%

1. La prévention en milieu scolaire

1 élève de 3ème sur 8 déclare avoir déjà consommé du cannabis (enquête ESCAPAD 2008).

L'Etat mettra en œuvre un programme d'actions d'éducation à la santé et de prévention en direction des collégiens (PREVADDICT), financera une équipe mobile intervenant dans les établissements scolaires, ainsi que d'autres de préventions en milieu scolaire.

En 2009-2010, le programme PREVADDICT a touché 68 collèges, 17 925 élève et 207 parents.

2. La prévention à l'occasion d'événements sportifs

Le contrat local de sécurité (CLS) du Parc des Princes, prévoit une démarche commune de prévention-répression des violences à l'intérieur et à l'extérieur du stade.

L'Etat mettra en œuvre, au Parc des princes, un programme de prévention de la consommation d'alcool et de cannabis à destination des spectateurs des matchs du Paris-Saint-Germain

Pendant la saison de football 2011-2012, des actions de prévention seront menées une fois par mois au Parc des Princes avant les matches du Paris-saint-Germain.

3. La prévention à destination des jeunes, hors milieu scolaire

Les jeunes parisiens déclarent des niveaux d'usage régulier d'alcool et de tabac nettement supérieurs aux usages observés sur la France entière. De même pour les usages de drogues illicites.

L'Etat organisera une journée de sensibilisation à destination des jeunes (15 – 25 ans) portant sur les drogues et les conduites addictives (rappel à la loi, consultations, promotion des CJC), et continuera à financer des actions visant à prévenir les conduites à risques chez les jeunes

En 2011, en lien avec le département de Paris, une charte et un référentiel d'intervention dans les foyers accueillant des jeunes a été formalisée

4. La prévention à destination des personnes âgées à domicile

Chez les personnes âgées, une consommation excessive d'alcool peut avoir des interactions avec les médicaments dommageables pour l'organisme et favoriser les chutes.

L'Etat mènera des actions de prévention en faveur des personnes âgées vivant à domicile sur la prise d'alcool.

Ces actions se feront en lien avec le centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP).

5. La prévention en milieu festif

Le milieu festif expose à une surconsommation d'alcool et de substances nocives pour la santé.

L'Etat poursuivra le financement du programme « Fêtez Clairs » (<http://www.fetez-clairs.org/>) visant à sensibiliser et informer les usagers et à former les professionnels sur les drogues en milieu festif, ainsi que les actions en milieu étudiant.

En 2010, Fêtez Clairs, c'est 20 établissements signataires de la Charte, 62 professionnels formés et 45 interventions en milieux festifs. C'est également des interventions sur de grands événements tels que la Techno Parade, la Marche des fiertés et Paris plage. Ce programme sera étendu en 2011.

6. L'articulation entre les acteurs de la sécurité, de la justice et du champ médico-social

Il est nécessaire de permettre une meilleure identification des ressources qui sont à la disposition des professionnels de la santé et de la sécurité.

L'Etat élaborera un guide santé-justice parisien.

Ce guide, destiné en priorité aux professionnels, sera disponible en 2012.

7. La prévention et l'accompagnement des publics prioritaires

L'Etat poursuivra la mise en œuvre d'un programme de prévention et d'accompagnement à destination des publics prioritaires (migrants, personnes précaires, prostitués,...) en allant vers eux et le financement d'actions de remobilisation pour ces personnes.

En 2009-2010, l'Etat a financé des actions de médiation sociale mises en œuvre par l'association coordination Toxicomanie 18 dans le nord est parisien.

8. La réduction des risques

En 2010, l'association « Safe » a recensé 33 sites d'implantation d'automates (distributeurs et échangeurs de seringues).

L'Etat renforcera la couverture territoriale en automates pour améliorer l'accès aux outils de réduction des risques.

En 2011, 4 échangeurs de seringues et 4 poubelles sécurisées supplémentaires seront installés dans les arrondissements actuellement déficitaires (3ème, 9ème, 10ème, 12ème, 19ème et 20ème arrondissements).

9. L'hébergement et accompagnement favorisant l'accès aux soins et à l'insertion

Certaines personnes en difficulté avec les

drogues licites et illicites sont dans des situations particulièrement complexes et nécessitent un accompagnement très spécifique (les femmes enceintes ou accompagnées d'enfants, les jeunes majeurs, les personnes sortant de prison, les migrants, les personnes, homme ou femmes, vivant de la prostitution).

L'Etat financera des solutions d'accueil, d'hébergement adapté et un suivi par une équipe pluridisciplinaire pour les publics toxicomanes les plus marginalisés.

En 2010-2011, l'association Aurore a porté ce programme, en lien avec les acteurs locaux, dont l'association Coordination Toxicomanie. A l'échéance du plan, 100 à 200 personnes supplémentaires devront avoir bénéficié de cet hébergement et de cet accompagnement.

10. L'observation

L'Etat a créé fin 2010 un observatoire départemental des drogues et des conduites addictives permettant aux pouvoirs publics de disposer de données actualisées et de suivre la mise en œuvre du plan départemental.

En 2011, ce dispositif, rattaché au CRIPS, a réalisé l'état des lieux sur les drogues et les toxicomanies à Paris. Celui-ci permettra l'évaluation du plan.

11. La sécurité routière

En 2009, la capitale compte 18 tués par million d'habitants, et se trouve au 3ème rang pour le nombre de morts sur la route au sein de la région. 18 des 44 personnes décédées de 2009 l'ont été dans un accident impliquant alcoolémie et/ou usage de stupéfiants.

L'Etat mènera des actions visant à sensibiliser les futurs conducteurs aux dangers de la conduite sous l'emprise de produits stupéfiants et à les informer sur les sanctions encourues et des actions visant à favoriser les alternatives à la conduite pour les personnes en état d'ébriété.

L'association Voiture & Co est financée dans le cadre des alternatives à la conduite. Une charte avec les auto-écoles parisiennes sera élaborée et mise en œuvre.

12. La prévention en milieu professionnel

15% à 20% des accidents professionnels, d'absentéisme et de conflits interpersonnels au travail seraient liés à l'usage d'alcool, de psychotropes ou de stupéfiants.

L'Etat soutiendra des actions visant à informer et sensibiliser les salariés des PME sur les drogues et les conduites addictives.

Ces actions seront mises en œuvre en lien avec la chambre des métiers et les syndicats professionnels.

Les principaux partenaires institutionnels de l'Etat

- > La mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie : <http://www.drogues.gouv.fr/>
- > Le centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS d'Ile-de-France), en tant que mission d'appui aux chefs de projets drogues et dépendances : <http://www.lecrips-idf.net/>
- > L'agence régionale de santé d'Ile de France, délégation territoriale de Paris : www.sante-iledefrance.fr/
- > La ville et le département de Paris (DASES) : www.paris.fr

Les associations parisiennes ayant participé à l'élaboration du plan parisien de lutte contre les drogues et les addictions

- > ACT-UP PARIS <http://www.actupparis.org/>
- > ANPAA 75 (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de Paris) <http://www.anpaa.asso.fr/>
- > APCARS (Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale) <http://www.apcars.org>
- > AREMEDIA (Association de Recherche Européenne pour la Médecine & L'informatique Interactive) <http://aremedia.org/>
- > AUREOLE <http://aureole.asso.fr/>
- > CHARONNE <http://www.charonne.asso.fr/>
- > COORDINATION TOXICOMANIES infos@coordtox.org
- > CRIPS Île-de-France <http://www.lecrips-idf.net/>
- > EGO (Espoir Goutte D'or) <http://www.ego.asso.fr/>
- > EMERGENCE - équipe mobile <http://www.imm.fr/>
- > EPISEA (Ensemble pour la Prévention Insertion Soins Évaluation en Addictologie) 4/6, place Rutebeuf, 75012 Paris
- > FONDATION JEUNESSE FEU VERT - clubs de prévention <http://www.jeunessefeuvert.com/site/>
- > FFSU (Forum Français pour la Sécurité Urbaine) <http://www.ffsu.org>
- > GAÏA <http://www.gaia-paris.fr/>
- > KALEÏDOSCOPE <http://www.groupe-sos.org/structures/28/Kaleidoscope>
- > LA CORDE RAIDE <http://www.lacorderaide.org/>
- > L'AMICALE DU NID (Femmes en situation de prostitution) <http://www.amicaledunid.org/>
- > LE KIOSQUE INFOS SIDA ET TOXICOMANIE <http://www.lekiosque.org/accueil.php>
- > LES AMIS DU BUS DES FEMMES <http://lesamisdubusdesfemmes.com/default.aspx>

L'élaboration du plan parisien de lutte contre les drogues et les addictions

Deux principes ont guidé les travaux qui ont abouti à la réalisation du plan parisien de lutte contre les drogues et les addictions :

Une méthodologie participative

Les acteurs de la lutte contre les drogues et les addictions se sont réunis et ont travaillé pendant plusieurs mois au sein de 4 groupes de travail couvrant l'ensemble des axes définis

par le plan gouvernemental et des problématiques parisiennes :

- > la prévention
- > la prise en charge sanitaire et sociale
- > les publics prioritaires
- > la sécurité

L'implication de tous les acteurs

Tous les acteurs de la lutte contre les drogues ont été impliqués dans l'élaboration du plan parisien de lutte contre les drogues et les addictions.

Il est donc le fruit du travail conjoint des services de

l'Etat (direction départementale de la cohésion sociale, préfecture de police, Education nationale, parquet...), de la ville de Paris, de l'agence régionale de santé, des structures sanitaires, sociales et médico-sociales et des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre les drogues et les addictions.